



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
 Nombre de Présents : 31  
 Nombre de votants : 31  
 Date de la Convocation : 7 septembre 2018

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant la séance du 30 mai dernier. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de Conseil Communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte-rendu est validé.

**1) Fixation des Attributions de Compensation (AC) définitives pour l'année 2018**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- *Arrête les montants des attributions de compensation définitives pour les communes membres de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne au titre de l'année 2018, ainsi que leurs modalités de reversement aux communes, tels que présentés dans le tableau ci-dessous*
- *Autorise Monsieur le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

	Pour rappel AC définitives 2017	Charges transférées en 2018			AC Définitives 2018
		SDIS	GEMAPI	VOIRIE	
	(a)	(b)			= (a) - (b)
ANNOIRE	17 957 €	9 916 €	0 €	0 €	8 041 €
ASNANS-BEAUVOISIN	61 034 €	14 040 €	0 €	0 €	46 994 €
BALAISEAUX	4 241 €	4 725 €	0 €	0 €	-484 €
BRETENIERES	167 €	1 358 €	0 €	0 €	-1 191 €
CHAINEE-DES-COUPIS	159 €	3 305 €	0 €	0 €	-3 146 €
CHAUSSIN	102 386 €	42 126 €	0 €	1 447 €	58 813 €
CHEMIN	7 509 €	8 725 €	0 €	0 €	-1 216 €
CHENE-BERNARD	1 886 €	1 584 €	0 €	0 €	302 €
ESSARDS- TAIGNEVAUX	3 208 €	5 403 €	0 €	0 €	-2 195 €
GATEY	1 365 €	6 175 €	0 €	0 €	-4 810 €
HAYS	13 279 €	6 640 €	0 €	0 €	6 639 €
LONGWY-SUR-LE- DOUBS	13 860 €	14 585 €	0 €	0 €	-725 €
MOLAY	3 845 €	10 911 €	0 €	0 €	-7 066 €
NEUBLANS- ABERGEMENT	7 633 €	9 991 €	0 €	0 €	-2 358 €
PETIT-NOIR	40 556 €	25 913 €	0 €	0 €	14 643 €
PLEURE	7 482 €	8 935 €	0 €	0 €	-1 453 €
RAHON	89 137 €	15 191 €	0 €	0 €	73 946 €
SAINT-BARAING	1 315 €	4 452 €	0 €	0 €	-3 137 €



SAINT-LOUP	61 437 €	6 849 €	0 €	0 €	54 588 €
SELIGNEY	23 141 €	3 212 €	0 €	0 €	19 929 €
TASSENIERES	15 379 €	9 023 €	0 €	0 €	6 356 €
TOTAL COMMUNES	476 976 €	213 059 €	0 €	1 447 €	262 470 €

## 2) Médiathèque : modification du règlement intérieur

Considérant les nécessaires adaptations du règlement intérieur de la médiathèque André Besson pour se conformer aux obligations législatives et comptables, le Président après avoir présenté les modifications sollicitées propose de valider cette nouvelle version.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte le règlement intérieur modifié de la médiathèque André Besson tel que joint en annexe.*

## 3) Mission locale : cotisation 2018

Considérant le caractère positif de l'activité de la mission locale qui aide les jeunes de la Plaine Jurassienne dans leur recherche d'emploi, le Président propose d'allouer, pour l'année 2018, une aide au fonctionnement de cette structure d'un montant de 12 782 € détaillé comme suit :

- × Adhésion agence de développement :  $0.015 \times 9\ 330$  habitants = 140 €
- × Subvention espace jeunes :  $1.37 \times 9\ 330$  habitants soit 12 782 €.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- décide d'accorder une participation financière d'un montant de 12 922 € pour 2018
- autorise le Président à signer la convention avec la mission locale.

## 4) Ordures ménagères : admissions en non-valeur

Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, *le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non-valeur de 3 504.30 €.*

## 5) Adhésion groupement d'achat d'énergies avec le SIEDEC

Afin de bénéficier des tarifs groupés pour l'achat d'énergie, le Président propose d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergie et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche Comté dont le SIEDEC sera le coordonnateur.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- accepte les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- autorise l'adhésion de l'EPCI en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- autorise le Président à signer l'acte constitutif du groupement,
- autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne. Et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,



- prévoit dans son budget de s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif,
- donne mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

#### **6) Participation Made in Jura des 18/19/20/21 octobre 2018**

La Plaine Jurassienne participera au salon Made in Jura organisé par le Conseil Départemental les 18/19/20 et 21 octobre prochain.

#### **7) Sortie seniors**

Considérant la volonté du conseil communautaire d'organiser une animation et/ou visites culturelles et pédagogiques à destination des seniors, et vu l'expérience de la Maison des Services Aux Publics dans ce domaine,

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'allouer une subvention de 2 800 € à la Maison des Services Aux Publics de la Plaine Jurassienne pour organiser une sortie à destination des seniors (le dimanche 08/12 à la Commanderie : opérette « Méditerranée»). Les crédits correspondants ont été inscrits au budget primitif à l'article 6574.*

#### **8) RGPD : délibération de principe**

Au regard de ces nouvelles obligations légales, la mutualisation de cette mission avec le Service Informatique et TIC du SIEDEC est un moyen pertinent d'optimiser les compétences requises et les coûts générés. Le SIEDEC du Jura propose de mutualiser ses ressources ainsi que son Délégué à la Protection des Données.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- *Décide d'engager les réflexions nécessaires à l'application du RGPD ;*
- *Décide de mutualiser cette mission avec les services du SIEDEC du Jura ;*
- *Décide de désigner le SIEDEC comme Délégué à la protection des données.*

#### **9) Agence Départementale d'Ingénierie : validation des statuts de l'EPA**

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les projets de statuts de l'agence départementale d'ingénierie.*

#### **10) Avancement de grade : création des postes concordants**

*Afin de permettre l'avancement de grade de son personnel, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- *décide la création, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018,*
  - × *d'un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe*
  - × *d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe*
  - × *d'un emploi permanent à temps complet (35 heures hebdomadaires) d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.*
- *précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.*



### 11) Validation du projet de Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) et sollicitation de la subvention concordante auprès du conseil départemental

Suite à la validation des itinéraires définis en partenariat avec les participants à la COLORANDO, le Président propose de valider le programme triennal de réalisation des chemins de randonnées et de solliciter les subventions du Conseil Départemental, à savoir 50% de l'investissement HT plafonné à 200 € par km de sentier et 10 € HT du km par an pour le balisage dans la limite de 50% du montant HT des dépenses éligibles.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- *valide le programme triennal de réalisation des chemins de randonnées ;*
- *Sollicite le Conseil Départemental pour le financement de ce projet ;*
- *Autorise le Président à signer tout acte relatif à ce dossier.*

### 12) Projet tiers lieux

Monsieur Cordier explique ce qu'est un tiers lieux. Il s'agit d'un environnement social qui n'est ni la maison, ni le travail. Ce sont des lieux de partage, de socialisation mais aussi d'innovation et d'entreprenariat dont le modèle émergent est différent des catégories habituelles.

Les tiers-lieux, appelés aussi **espaces de travail collaboratif**, désignent ces lieux de travail innovants partagés, utilisables de manière flexible. Ils permettent aux actifs de travailler à distance, à proximité de leur domicile, dans des lieux aussi bien équipés et aménagés que l'entreprise.

Ils permettent aussi aux professionnels de type indépendants, autoentrepreneurs, TPE de se retrouver dans des espaces de travail très bien aménagés et équipés (salles de réunion, ou de formation, visioconférence) et de bénéficier d'animations et d'échanges ainsi que des synergies liées au travail collaboratif.

La Région incite au développement de ces espaces. Par conséquent une réflexion sera menée avec M. MINGUET, responsable de ces projets au Conseil Régional.

### 13) Projet d'aménagement d'un complexe sportif intercommunal

Le Président explique qu'une commission de travail va être mise en place pour étudier l'opportunité de créer un complexe sportif intercommunal à proximité de l'actuel gymnase sur Chaussin.

Des visites de complexes sportifs seront organisées à Mouchard le 21/09/18 et à Saint-Aubin le 16/10/18 (départ 16h de la CCPJ), pour voir les aménagements réalisés et connaître les coûts de fonctionnement induits.

Par ailleurs, l'opportunité d'aménagement d'un bassin d'apprentissage à la natation sera également étudiée avec les visites des sites de Saint-Germain du Bois et d'Héricourt.

### 14) Nouvel appel d'offres pour les repas livrés à domicile

La Plaine Jurassienne va lancer une consultation pour le marché de fourniture des repas aux personnes âgées. Une attention particulière sera portée non seulement à la fourniture de produits de qualité, mais aussi à la capacité du prestataire à produire des repas sans sel et diabétiques.

### 15) Amortissements du pôle santé de Petit-Noir et de la maison de santé de Chaussin

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,*

- *Fixe la durée d'amortissement de la maison de santé de Chaussin à 50 ans*
- *Fixe la durée d'amortissement du pôle santé de Petit-Noir à 50 ans*
- *Décide d'augmenter la durée du bail emphytéotique du terrain d'assiette de Petit-Noir de 25 à 50 ans*
- *Autorise le Président à signer tout acte relatif à ce dossier*

### 16) Divers

- **Adhésion APEJ** : le Président expose à l'assemblée que compte tenu des problématiques toujours plus complexes auxquelles sont confrontées les EPCI, il est apparu nécessaire aux Présidents des EPCI du Jura de se réunir au sein d'une association indépendante afin :
  - d'assurer la représentativité des EPCI du Jura
  - d'être une force de proposition reconnue
  - d'avoir un certain poids dans les négociations avec les partenaires institutionnels
  - de partager les expériences
  - d'anticiper les problématiques en se concertant.

*Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

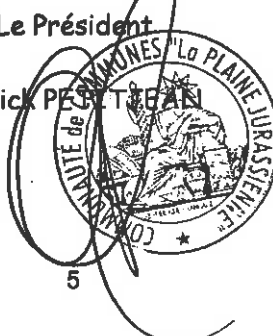
- × *Décide d'adhérer à l'APEJ*
- × *Désigne Monsieur Patrick PETITJEAN, pour représenter la communauté de Communes au sein de l'APEJ*
- × *Décide d'acquitter la cotisation correspondant à cette adhésion, soit 1 500 € pour 2019*
- × *Autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.*

- **Pacte financier** : suite à la réunion avec KPMG le 17/09, le Président recommande aux élus de bien étudier les documents remis. Une seconde réunion aura lieu prochainement. Il ajoute que même s'il n'est pas obligatoire, l'Etat incite fortement à la passation de tel contrat entre les communes et les EPCI. Il convient donc de réfléchir aux dispositions à prendre pour l'avenir financier tant des communes que de l'intercommunalité.

• **Vente Gouillette** : compte tenu des importants travaux à réaliser (toiture, baie vitrée...)  
*le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,*

- *Décide de vendre les murs de la Gouillette à Monsieur Didier Rigaud pour 110 000 € en l'état.*
- *Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à la vente.*

Le Président  
Patrick PETITJEAN



5

